

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 270

présenté par

M. Ferrara, M. Di Filippo, M. Savignat et M. Lorion

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 6 modifie les articles 47 de la Constitution en raccourcissant les délais d'examen du projet de loi de finances.

La succession rapprochée des examens du PLF et du PLFSS en première lecture à l'Assemblée nationale prive les députés membres de la commission des Affaires sociales, mobilisés sur le PLFSS, de participer aux débats sur le PLF dans l'hémicycle.

Cet amendement vise donc à supprimer l'article 6 afin d'éviter la surcharge du calendrier d'automne.